

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 à Allaman

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune d'Allaman pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 01/2021-2026 relatif aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel
7. Préavis N° 02/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021-2026
8. Préavis n° 03/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
9. Préavis N° 04/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026
10. Préavis N° 05/2021-2026 concernant la rétribution des jetons de présence/vacations du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026
11. Préavis N° 06/2021-2026 relatif au budget 2022
12. Préavis N° 07/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 406'000.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins
13. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mme Isabelle Gachet, MM. Raphaël Gonzalez, Régis Widmer, Philippe Parmelin, Kurt Muller, Andreas Meyer, Olivier Roth, Luc Pellet, Didier Haldimann, Martial Besson

Suppléants : M. Nicolas André

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Michel Martin, Roland Widmer, Robin Mani, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Baptiste Conti, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner

Suppléants : M. Raphaël Parmelin,

Comité de direction : Mme Myriam Gaillard-Houriet, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : M. Colin Compondu, Mme Cécile Rod

Suppléants : Mme Laurence Pinel, M. Loïc Haldimann

Délégation variable : MM. Cédric Chabloz, Gérald Groux

Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Lancelot Frick, Sébastien Miaz

Comité de direction : Mmes Viviane Subri, Margareth Ruchti,

Absents :

Délégation fixe :

Suppléants : Mme Florence Pernet, M. Raymond Dufour

Délégation variable :

Suppléants : Mme Lucia Suvà, MM. Michel Gfeller, Pierre Wavre, Bastien Suardet, Tanguy Rolaz, Pierre-Yves Bassin

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

MM. Jean-Pierre Moret et Jörg Dreier ont été assermentés avant leur première séance du CODIR.

Les membres suivants sont appelés et solennisent la promesse légale :

MM. Philippe Parmelin, Kurt Muller, Didier Haldimann, Roland Widmer et Cédric Panchaud.

Mme Lucia Suvà et M. Bastien Suardet, tous deux suppléants, seront assermentés lors d'une prochaine assemblée.

4. Communications du bureau

M. Luc Pellet fait part des dates réservées pour les séances de l'exercice 2022. La séance des comptes se tiendra le 15 juin 2022 pour le Conseil intercommunal. La commission de gestion se réunira le 1^{er} juin 2022. La séance relative au budget se déroulera le 7 décembre 2022. La réunion de la commission des finances est prévue le 9 novembre 2022.

M. Luc Pellet signale encore que la convocation est envoyée aux membres par courrier postal. Tous les autres documents sont envoyés par courrier électronique. Les personnes qui le désirent peuvent recevoir la documentation par poste. La demande doit être faite à la secrétaire du Conseil intercommunal.

5. Communications du CODIR

M. François Delafoge communique que les travaux sur le réservoir de Champ-Jaillet se poursuivent, c'est en ce moment l'application de l'étanchéité. En début d'année prochaine, la nouvelle cuve sera mise en service et l'ancien réservoir pourra être vidé, nettoyé et révisé.

En ce qui concerne le remplacement de conduites à Rolle, les travaux sont en cours dans la zone Chemin du Rosey – Chemin du Couchant. Dans la zone Avenue Général-Guisan – Chemin Jaques-Dalcroze, les travaux sont en attente, la Commune doit également faire la mise en séparatif dans ce secteur. Il y a aussi un blocage sous le pont des CFF. Ces conduites sont en très mauvais état, de trop nombreuses fuites ont parfois occasionné de coûteux dégâts d'inondations.

Nous avons eu la mauvaise surprise de recevoir un courrier de l'OFCO (Office de la consommation) nous annonçant un dépassement trop important de silicium dans le réservoir de Bursins. Nous avons donc analysé les différentes sources pour en identifier la provenance. Pratiquement toutes dépassent la norme. Cette nouvelle arrive au moment où nous allons faire un gros investissement, selon votre décision tout à l'heure, pour recapter la source du Rosey. Renseignements pris, cette norme va être abandonnée.

Pour conclure, nous ne comprenons pas que le Canton envoie un collaborateur prendre des échantillons, faire un rapport pour une norme qui, il devait le savoir, allait disparaître.

6. Préavis N° 01/2021-2026 relatif aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel

M. Eric George donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Raphaël Gonzalez donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 01/2021-2026 du Comité de Direction du SIDERE relatif aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide

- d'octroyer au Comité de Direction les compétences financières de CHF 100'000.00 par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2021-2026, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

7. Préavis N° 02/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021-2026

M. Claude Molteni donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Raphaël Gonzalez donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Philippe Clerc signale une erreur dans les conclusions du rapport de la commission des finances. En effet, il est mentionné « législature 2016-2021 » au lieu de « législature 2021-2026 ». La même erreur se trouve également dans les commentaires.

M. Cédric Panchaud demande si la somme de CHF 150'000.00 est suffisante, vu les prix de l'immobilier.

M. François Delafoge explique que les préavis sont calqués sur ceux des communes. Le SIDERE a peu d'occasions de se trouver face à de telles situations. Si c'était prévisible, un préavis serait établi.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 02/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021-2026
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 150'000.00 par cas, charges éventuelles comprises pour la durée de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

8. Préavis N° 03/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Mme Myriam Gaillard-Houriet donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Raphaël Gonzalez donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Le titre du rapport de la Commission des finances mentionne « législature 2016-2021 » au lieu de « législature 2021-2026 ».

M. Kurt Muller demande ce qu'il se passe si on doit aller jusqu'au Tribunal fédéral. M. François Delafoge répond que le cas ne s'est jamais présenté. Si cela devait arriver, cela devrait faire l'objet d'un préavis.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 03/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2026

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

9. Préavis N° 04/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026

M. Jörg Dreier donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Raphaël Gonzalez donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances mentionnent « législature 2016-2021 » au lieu de « législature 2021-2026 ».

M. Cédric Panchaud demande d'expliquer la définition d'établissement bancaire suisse. S'agit-il d'un établissement suisse bénéficiant de l'autorisation FINMA ou est-ce une banque suisse qui pourrait passer par une filiale étrangère ? M. François Delafoge répond que le SIDERE fait peu de placements. En principe on travaille avec la BCV. M. Christian Hay demande si les placements sont en francs suisses. M. Francis Mondoux confirme qu'ils sont en francs suisses. On ne place pas de l'argent dans des banques suisses à l'étranger.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 04/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- le Comité de Direction est autorisé d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires suisses et de PostFinance pour la durée de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2026

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

10. Préavis N° 05/2021-2026 concernant la rétribution des jetons de présence/vacations du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

M. Jean-Pierre Moret donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Raphaël Gonzalez donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

Le titre du rapport de la Commission des finances mentionne « législature 2016-2021 » au lieu de « législature 2021-2026 »

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 05/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE concernant la rétribution des jetons de présence/vacations du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'accepter la rétribution des jetons de présence/vacations pour la législature 2021-2026 telle que proposée par le Comité de Direction

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

11. Préavis N° 06/2021-2026 relatif au budget 2022

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Christian Hay demande si le SIDERE a pris des mesures pour analyser la protection contre les cyberattaques. Nous avons en effet beaucoup d'interconnexions et donc une certaine fragilité potentielle. Mme Myriam Gaillard-Houriet répond que des mesures ont été prises. Des demandes ont été faites auprès des assurances. Une sensibilisation en interne a été faite. Notre partenaire T2i est en train d'évaluer la situation. Nous n'avons pas de données très sensibles. La situation est en train d'être évaluée et un rapport sera transmis. M. Christian Hay précise que son souci n'est pas la sensibilité des informations, mais plutôt de ne plus avoir d'informatique du tout. Mme Myriam Gaillard-Houriet répond que c'est notre prestataire qui s'occupe de ces mesures. On revient de plus en plus à l'ancienne méthode,

qui est de garder les informations physiquement. M. Thierry Cuénod a vu le responsable sécurité du groupe T2i qui a assuré que les back-up sont faits journalièrement et physiquement ailleurs. Tous les PC sont équipés de filtres, d'anti spam, d'antivirus. Une nouvelle évaluation aura lieu au mois de janvier sur site. Au niveau du serveur, il s'agit d'un hébergement suisse. M. Philippe Clerc fait remarquer que la sensibilité sur le hacking, c'est aussi la partie technique. Beaucoup de choses sont pilotées depuis les PC et il se demande comment cela se passe si c'est bloqué. M. Marc Dvorak répond qu'à l'intérieur des réservoirs, les systèmes de pompage peuvent être enclenchés manuellement. La station de traitement a une procédure qui permet d'ouvrir les électrovannes. Tout peut se faire manuellement. La distribution d'eau est garantie. Tous les paramètres sont protégés à l'extérieur. M. Luc Pellet rappelle que le risque zéro n'existe pas.

M. Cédric Panchaud ne comprend pas comment les frais d'entretien mentionnés dans les communications du Comité de Direction sont prévus dans le budget. M. Bernard Graber répond que ces travaux ont fait l'objet d'un préavis au mois de juin 2021.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 06/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif au budget 2022
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter le budget 2022 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

12. Préavis N° 07/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 406'000.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Bernard Graber donne lecture des conclusions de la Commission technique

Dans le préambule du rapport de la Commission des finances, il y a lieu de lire « Le préavis 07/2021-2026 » en lieu et place de « 07/2021-226 ».

M. Marc Dvorak précise qu'il s'agit d'un préavis complémentaire pour un objet qui a été voté il y a deux ans pour le recaptage de la source du Rosey. Il donne l'historique des travaux.

M. Christian Hay signale une différence relative au financement de ces travaux entre le préavis et le rapport de la Commission des finances. M. Hans-Peter Brunner répond que la Commission des finances a juste fait une remarque. S'il y a les liquidités, la Commission des finances privilégie le financement par la trésorerie courante, mais autorise l'emprunt. C'est le choix du CODIR d'emprunter, si nécessaire, pour financer les travaux. M. Francis Mondoux rappelle que le conseil avait demandé en son temps de diminuer le fonds de réserve. Avec le budget 2022, CHF 200'000.00 sont prélevés sur le fonds de réserve. Si tout est fait comme prévu il restera CHF 300'000.00 à la fin 2022. Tant que nous avons assez d'argent, nous finançons avec le fonds de réserve.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 07/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 406'000.00 TTC pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 406'000.00 TTC
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2021.

13. Divers et propositions individuelles

- Néant

M. Luc Pellet remercie l'assemblée, ainsi que le CODIR. Il demande à M. Thierry Cuénod de transmettre ses remerciements au personnel du SIDERE.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h35.

Les décisions suivantes sont approuvées par l'assemblée, à l'unanimité :

Dans sa séance ordinaire du 8 décembre 2021 à Allaman, le Conseil intercommunal du SIDERE a :

- approuvé le préavis N° 01/2021-2026 relatif aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel
- approuvé le préavis N° 02/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2021-2026
- approuvé le préavis N° 03/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
- approuvé le préavis N° 04/2021-2026 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026
- approuvé le préavis N° 05/2021-2026 concernant la rétribution des jetons de présence/vacations du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026
- approuvé le préavis N° 06/2021-2026 relatif au budget 2022
- approuvé le préavis N° 07/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 406'000.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand